

AP NET
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros
Siège social : Rue de Neuville-Saint-Vaast
62670 Mazingarbe
508 949 500 R.C.S. Arras

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10.10.2025,

La société HOLDING AP FINANCES, Société à Responsabilité limitée Au capital de 220.000 Euros ayant son Siège social sis 3, Résidence Domaine du cavalier - 62670 Mazingarbe immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 944 477 629, représentée aux présentes par **Monsieur GOUBEL Arnaud**, en qualité d'**associée unique**.

A pris les décisions suivantes :

- **Modification de la date de clôture ;**
- **Modification corrélative des statuts ;**
- **Pouvoir.**

DECISION UNIQUE

L'associée unique décide de modifier la date de clôture du **31 Décembre au 30 Novembre**, il en résulte que le prochain exercice social originellement prévue au 31.12.2025 est fixé au 30.11.2025.

L'associée unique décide de procéder à la modification corrélative des statuts comme suit :

ARTICLE 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} Décembre et se termine le 30 Novembre de la même année.

L'exercice social en cours sera clos le 30.11.2025.

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il résulte le présent procès-verbal,
qui après lecture a été signé par la Présidente.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
La société HOLDING AP FINANCES
Monsieur GOUBEL Arnaud

